



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Janvier-Février 2006

Numéro 86

Dans ce numéro

- 1 **HELIOS : le sujet qui fâche !.**
- 2 **Vos représentants CGT.**
- 3 **Intempéries du jeudi 12 janvier 2006.**

HELIOS : le sujet qui fâche !

Mardi 10 janvier 2006

Lors de sa seconde prestation sur la scène du Parc des Expositions de Dijon, la TPG s'est bien gardée de nous parler d'Hélios. Curieux tout de même quand on pense à toute la communication interne et externe qui a été déployée avant le lancement de ce logiciel.

Non, lors de cette grand-messe du 10 janvier 2006, nous n'avons pas appris grand chose. En revanche nous avons pu entendre une nouvelle fois des propos assez familiers et peu sympathiques à l'égard des personnels (et des personnes invitées l'après-midi). Nous avons ainsi noté un certain nombre de commentaires révélateurs : « vous n'avez pas prêté la moindre attention ... » (au sujet de la DGME), « j'espère que vous vous êtes aperçus ... » (concernant la prime de 140 € versée aux personnels en 2005), « c'est hérétique, cela va nous tomber sur le poil » ((au sujet des comptes d'imputation provisoire), « nous sommes là pour bousculer les ordonnateurs » (ceux-ci seront heureux d'apprendre la façon dont ils sont considérés), « ça suit ? » (le ça, ce sont les personnels !), « ce foutu budget » (en parlant de la LOLF).

Vendredi 20 janvier 2006

Nouvelle grand-messe le 20 janvier pour la visite du Directeur de la DGCP. Même type de discours mais il y eut une question courageuse de la chef de poste de la Paierie Régionale, expérimentatrice de Hélios. Celle-ci a reproché les nombreux dysfonctionnements de Hélios et les trop fréquentes maintenances (environ 2 par semaine) accompagnées de notes explicatives longues et complexes techniquement. M. Lamiot, Directeur de la DGCP, a reconnu le manque de stabilité de l'application informatique tout en s'empressant d'ajouter que si Hélios fonctionne mal c'est aussi la faute aux agents qui ont gardé des mauvaises habitudes (!). Quel mépris pour les personnels !

Néanmoins, l'instabilité de Hélios n'empêche pas le Directeur de la DGCP d'annoncer pour 2006 le basculement de 300 à 500 trésoreries. Cela s'appelle un suicide collectif : est-il responsable de conduire dans le mur plusieurs milliers d'agents dans le seul but d'afficher des statistiques convenables pour un projet dont le coût ne cesse et ne cessera de croître (voir le rapport parlementaire dont un paragraphe est intitulé « Bercy dans la poisse informatique ? », ce rapport est consultable sur notre site : http://www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id_article=382).

Rencontre Syndicats-Directeur de la DGCP

Après cette grand-messe, le Directeur reçut les organisations syndicales plus par obligation que par une réelle volonté de dialogue social. L'entretien ne dura même pas une heure et fut interrompu sans que nous ayons pu poser nos questions. Un

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BLANCHE Michèle (T. Chenôve).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).

Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-33-50).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

déjeuner gastronomique (et non pas un cocktail déjeunatoire) devait sans doute l'attendre.

Les rares questions que nous avons pu poser concernant le contrat pluriannuel de performance (CPP), les restructurations et Hélios. Nous lui avons cependant remis, un ensemble de questions en lui demandant de nous y répondre par courrier, sans grand espoir d'obtenir des réponses. (voir plus loin les questions que nous n'avons pu poser que par écrit).

M. Lamiot a reconnu que le CPP, transmis à la signature du Ministre, chiffrait les suppressions d'emplois pour les prochaines années. Mais lorsque nous lui avons demandé de nous fournir le nombre de suppression, il a affirmé ne pas le connaître (?). Comment accorder de la crédibilité à ces propos ? La seule précision qu'il a bien voulu donner est que les suppressions d'emplois 2007 et 2008 seront nettement supérieures à celles de 2006 (-800 en 2006).

En ce qui concerne les trésoreries rurales, M. Lamiot a déclaré que les fermetures se poursuivront « dans la concertation » (avec qui ?). Au passage, il a désavoué ouvertement la TPG en précisant que pour lui il n'y avait pas de taille minimale pour une trésorerie (Mme Escard nous avait parlé en 2004 d'un seuil de 5 agents).

Enfin, s'agissant d'Hélios, le Directeur de la DGCP a perdu son sang-froid quand nous lui avons fait part de la déprime des utilisateurs et des pressions exercées sur les agents utilisant Hélios pour qu'ils se taisent. M. Lamiot joue sans doute son avenir avec la réussite ou l'échec du déploiement de l'application.

Les questions que nous n'avons pas pu poser au Directeur de la DGCP :

L'avenir de la redevance de l'audiovisuel : alors que nous entamons l'année 2006, aucun contrôle n'a pu être réalisé. Quand on sait que les contrôleurs n'avaient toujours pas d'habilitation en ce début d'année, on peut s'interroger sur la volonté de maintenir cette mission de contrôle au Trésor. N'y a-t-il pas une volonté cachée de supprimer à terme la redevance en ayant créé un nouveau système complexe, inefficace et inégalitaire ? De plus, est-ce que les personnels issus des centres de la redevance conserveront leurs acquis en terme de rémunérations et congés en ayant été rattachés aux services de la Trésorerie Générale.

Les contrôles de qualité comptable en Trésorerie Générale : Ils sont menés avec l'objectif louable d'atteindre l'excellence, notamment pour la fiabilité et la sécurité. Mais comment comptez-vous éviter les deux écueils suivants :

1°) l'exaspération croissante des personnels et de l'encadrement qui vivent de plus en plus ces contrôles comme un véritable harcèlement.

2°) le développement d'une "rematériation" tatillonne et paperassière du travail comptable rendue nécessaire par la traçabilité des contrôles de qualité. Il serait en effet paradoxal de perdre les avantages apportés par l'informatique et la dématérialisation, en recréant un nouvel enregistrement de données.

L'informatique au Trésor :

- Le développement des applications informatiques dans un environnement Internet exige une amélioration des lignes de connexions avec le haut débit ; de même, la numérisation des Pensions nécessite l'octroi de plus d'un scanner pour un service Pensions. Autrement dit, allez-vous donner les moyens nécessaires aux personnels pour travailler dans de bonnes conditions ?

- La généralisation des applications avec un accès par le mot de passe des messageries individuelles des agents et les recommandations concernant la sécurité des mots de passe mettent en évidence une certaine hypocrisie. En effet, plusieurs applications (ORE, CADRAN, Fiches AEF) ne permettent pas à un chef de poste en gestion conjointe d'accéder aux données du poste conjoint, la seule solution étant de se faire communiquer le mot de passe d'un agent en fonction dans le poste conjoint. Faut-il y voir une volonté de supprimer les gestions conjointes ou allez-vous résoudre ce problème afin de préserver la sécurité et la confidentialité des mots de passe. Ce problème de mot de passe existe également pour les équipes de renfort qui actuellement doivent « emprunter » l'identifiant et le mot de passe de personnes travaillant dans l'unité où ils sont affectés provisoirement.

Les équipes de renfort : les équipes de renfort ne sont toujours pas considérées au niveau national comme une structure indispensable dans tous les départements. Leur composition dépend en fait de la volonté de chaque TPG. Envisagez-vous d'abonder les effectifs de chaque département afin que les emplois de l'équipe de renfort ne soit pas ponctionnés sur chacune des unités du département ?

L'avenir des Huissiers du Trésor : avec la mise en place de l'OTD (opposition à tiers détenteur), le recours à l'huissier de justice sera obligatoire. Quelle place accordez-vous aux huissiers du Trésor et envisagez-vous de maintenir les effectifs de d'huissiers du Trésor ?

Les primes d'intéressement : En 2005, les agents de la DGCP, à l'exception des TPG, ont reçu une prime de 140 euros au titre de la performance. En 2006, c'est 150 euros qui seront versés. Nous aimerions connaître en revanche le montant des primes d'intéressement versées aux TPG.

Intempéries du jeudi 12 janvier 2006

A la suite des fortes intempéries (verglas) du jeudi 12 janvier 2006, la CGT est intervenue auprès de la Direction locale dès le vendredi 13 janvier pour demander des mesures exceptionnelles afin que les personnels qui n'ont pu se rendre sur leur lieu de travail aux horaires habituels ne soient pas pénalisés.

Mme Escard a répondu favorablement à notre demande. Aussi, M. Villier, chef du service du Personnel, a envoyé un message (voir sur notre site Internet à l'adresse suivante http://www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id_article=372) aux chefs de poste et chefs de service.

En cas de problème pour l'application de ces mesures, n'hésitez pas à contacter l'un des représentants de la CGT.